



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

SERVICE : FINANCES

2026DEL48 _DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF

Le 21 septembre 2026 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 26

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJABERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Nathalie COUVREUR, Emilie LE CHEVERT, Camille DEMAZURE, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT, Eléonore HOJAK.

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Béatrice FARIZON pouvoir à Martine LASSERRE
Virginie COUNIL pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Bernard BENEZECH, Jonathan DIOGO, Célia CEREZO

Le quorum est atteint.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°2026DEL25 du conseil municipal du 20 avril 2026 adoptant le budget primitif de la commune,
Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

FONCTIONNEMENT :**Dépenses :**

- Ajustement de la participation au Syndicat Mixte du Saut du Tarn afin de réaliser des études portant sur les travaux nécessaires à la sécurisation du bâtiment du musée, cette dépense est à inscrire en investissement en subvention d'équipement (- 58 000€).
- Augmentation du virement à la section d'investissement suite à la modification de la nature de la subvention versée au Syndicat Mixte du Saut du Tarn (+58 000€).

Recettes : néant

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 58 000 €

- Inscription des crédits sur l'opération 2026-01 : « musée du Saut du Tarn » (+ 58 000 €) afin de régler les frais d'études liés aux travaux nécessaires à la sécurisation du bâtiment du Musée du Saut du Tarn.

Recettes : 58 000 €

- Inscription des crédits liés au virement de la section de fonctionnement (+58 000 €)

A cet effet, il est proposé de créer l'opération 2026-01 « musée du Saut du Tarn » et d'adopter la décision modificative présentée ci-dessous :

D/R/I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	FINA	01	023	023	AFFG	ORD	O	VIREMENT A LA SECTION D INV.	58 000,00	
D	F	CULTURE	314	6561	65	EVEN	MUSEE	R	ORGANISMES DE GROUPEMENT	-58 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT										- €	- €
D	I	DST	314	2041581	202601	204	BAAC	MUSEE	R	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTU	58 000,00
R	I	FINA	01	021	021	AFFG	ORDI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCT.		58 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT										58 000,00 €	58 000,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

D/R I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Mvt	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	FINA	01	023		023	AFFG	ORD	O	VIREMENT A LA SECTION D INV.	58 000,00
D	F	CULTURE	314	6561		65	EVEN	MUSEE	R	ORGANISMES DE REGROUPEMENT	-58 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT										- €	- €
D	I	DST	314	2041581	202601	204	BAAC	MUSEE	R	BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTU	58 000,00
R	I	FINA	01	021		021	AFFG	ORDI	O	VIREMENT DE LA SECTION FONCT.	58 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT										58 000,00 €	58 000,00 €

- **CREe** l'opération 2026-01 « musée du Saut du Tarn ».

A l'unanimité des membres présents

Le maire,
David DONNEZ

La secrétaire de séance
Dominique FAJON



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr